

Le 3 septembre 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Monsieur le Directeur Régional
des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail
et de l'emploi de Bretagne

Immeuble « le Newton »
3 bis avenue de Belle Fontaine
35517 – Cesson Sévigné CEDEX

Référence : lettre suivie 1L 017 355 0917 2

Monsieur le Directeur

L'association Galléco est partenaire de la société « Scarabée Biocoop » pour l'organisation et la tenue du « Scarabio Festival » qui va se tenir à Rennes le dimanche 11 septembre 2016.

Les supports de communication sur cet événement, dont vous trouverez sur internet un exemple à l'adresse : <http://www.scarabee-biocoop.fr/scarabio.html>, stipulent clairement que : « en cas d'achat, tous les paiements devront se faire en gallécos », sauf pour les centimes d'euros, le galléco étant déclaré « monnaie officielle » du salon (voir au verso).

D'autre part, et d'un commun accord entre les parties, il a été prévu que l'association Galléco tienne des stands, qualifiés de « *comptoirs de change* », à chacune des deux portes du bâtiment qui sont des points de passage obligés (voir au verso).

S'agissant d'une manifestation publique, et de manière à prévenir tout possible incident, je vous saurais gré de bien vouloir formellement rappeler aux organisateurs ainsi qu'aux exposants, et singulièrement à l'association Galléco :

1. qu'en toutes circonstances, la seule « *monnaie officielle* » en France est actuellement l'euro
2. que de ce fait tous les exposants sont tenus d'accepter les paiements en euros, et qu'aux termes de l'article R 642-3 du code pénal, « *le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe.* »
3. qu'en outre il ne peut être procédé à des achats en coupons de gallécos que sur présentation de la carte d'adhérent à l'association Galléco, à jour de la cotisation
4. qu'il ne peut enfin être prétendu, ni même suggéré, qu'il faille être ou devenir adhérent à l'association pour procéder à des achats sur le salon « *Scarabio* », puisqu'il s'agirait alors sans conteste d'une « *pratique commerciale déloyale* » reposant sur « *des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur le consommateur* », et même possiblement d'une pratique « *trompeuse* » au sens du code de la consommation.

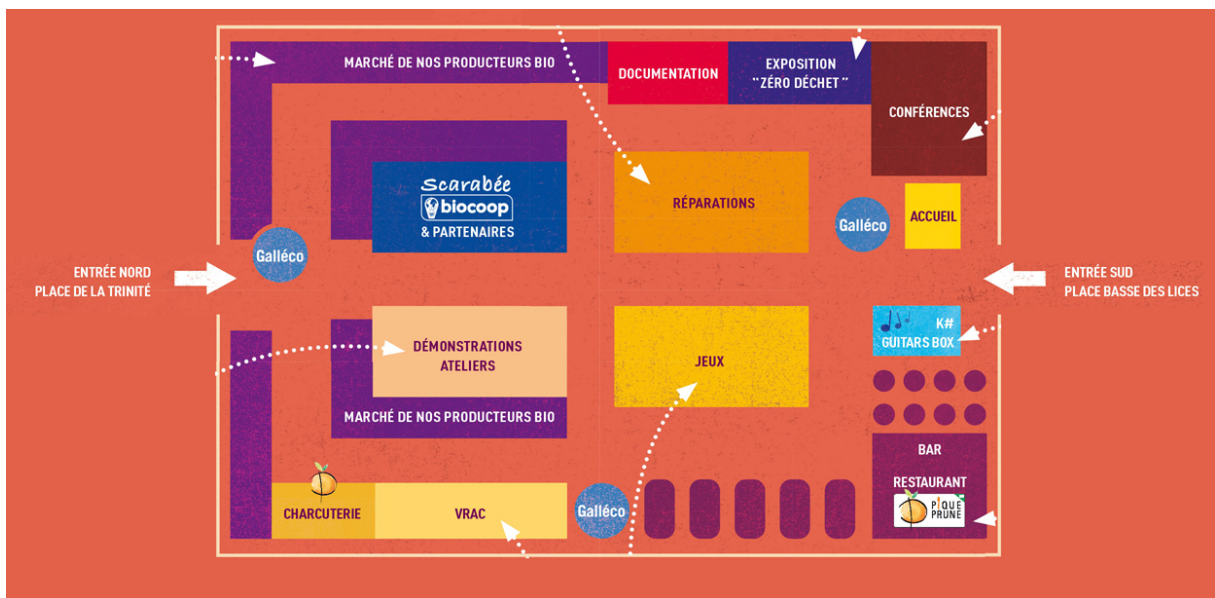
En vous remerciant par avance de bien vouloir me tenir informé des suites que vous estimerez utiles de donner à ce signalement d'ici la tenue de l'évènement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Patrick Jéhannin

Extraits du document accessible à l'adresse : <http://www.scarabee-biocoop.fr/scarabio.html>

Partenaire officiel du Scarabio Festival#2 : Galleco

Galleco, monnaie locale citoyenne, sera la monnaie officielle de cette 2ème édition. Vous pourrez changer vos euros en Galleco aux comptoirs à l'entrée du festival, car tous les paiements, si vous souhaitez faire des achats, devront se faire en Galleco. Sauf pour les centimes d'euros. Lorsque vous repartirez, vous pouvez soit conserver les Galleco et les utiliser dans les nombreuses adresses rennaises qui les acceptent (dont les magasins Scarabée et les restaurants Pique-Prune). Ou les re-échanger contre des euros aux comptoirs de change, avant votre départ.



3 septembre 2016